

Annexe 2

PROGRAMME ACTION 2017

Mission culturelle du Parc naturel régional des Vosges du Nord

La participation du Département au programme d'actions 2017 est ciblée prioritairement sur 5 actions du Parc naturel Régional des Vosges du Nord :

Axe 1: accompagnement qualifié des musées

- a) Garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau en assurant des missions de conseil scientifique et de conservation

En 2017, plusieurs musées feront l'objet de réflexions pour définir une nouvelle orientation, préciser un projet culturel ou clarifier le rôle de différents acteurs impliqués (musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union, musée historique du fer à Reichshoffen) ; d'autres seront dans une phase de réaménagement ou de travaux (musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth, réserves mutualisées externes du musée Westercamp à Wissembourg).

Proposition d'attribution de la subvention du Département : 30 000 € pour les postes pour le conseil scientifique, la conservation et la valorisation des collections.

- b) Mise en place d'une exposition collective

L'exposition portera sur le thème « d'ici et d'ailleurs » et racontera l'histoire des Vosges du Nord à travers 2 prismes : la circulation des hommes et des marchandises (migrations historiques, religieuses, économiques, de loisirs), et la question de l'imaginaire et la représentation de l'ailleurs et de l'ici (patriotisme, folklore alsacien et lorrain). Elle mettra en valeur les collections de 10 sites. L'année 2017 sera consacrée à la conception et la réalisation de l'exposition, ainsi qu'à la rédaction des textes et la planification de l'itinérance (une douzaine de lieux sur le territoire, dans les villes portes et les grandes agglomérations alentours (Strasbourg, Nancy, Metz et Reims)), en lien avec une malle ressources qui sera développée par la BDBR.

Proposition d'attribution de la subvention du Département : 10 000 € pour les prestations pour la réalisation de l'exposition collective.

Budget prévisionnel de l'axe 1 : 270 930 € (dont 45 600 euros pour l'exposition collective) / Proposition d'attribution de la subvention du Département : 40 000 € (soit 15%)

Axe 2 : développement culturel et promotion des richesses du Parc

- a) Développer la participation des habitants en lien avec le patrimoine

- en favorisant la création et l'action culturelle en milieu rural

En lien avec les publics prioritaires du Département, il est proposé de ne pas soutenir la programmation à destination du jeune public et des familles, « Amuse-Musées », mais d'encourager une programmation culturelle à destination des adolescents (12-18 ans), dans le cadre du dispositif national « Les portes du temps ».

Proposition d'attribution de la subvention du Département : 12 000 € pour la programmation culturelle à destination des adolescents.

- en initiant des démarches innovantes d'accessibilité culturelle

Il est proposé de soutenir la programmation « Eveil des sens » à destination des personnes en situation de handicap, une résidence artistique photographique menée dans des équipements médico-sociaux du territoire du Parc, la création d'un spectacle tout public sur la thématique de la vieillesse (à partir d'une collecte de récits de vie auprès de résidents d'EHPAD du territoire), l'organisation d'un forum culturel dans les Vosges du Nord avec l'association Tôt ou t'art, le développement d'un partenariat avec l'artothèque de l'ADAPEI 67 (ateliers de pratiques artistiques, expositions).

Proposition d'attribution de la subvention du Département : 12 000 € sur les démarches innovantes d'accessibilité culturelle.

b) Impulser et favoriser le développement culturel du Parc

L'appel à projet « initiative artistique partagée », sera à nouveau lancé. Il a pour objectif d'apporter, à travers la création artistique, des réponses nouvelles et durables aux problématiques culturelles de ce territoire rural. Cette démarche vise à la fois à enrichir l'offre culturelle touristique, à repenser l'espace public et favoriser le vivre ensemble, à stimuler la créativité des entreprises et des territoires, et à encourager l'accès à la culture et à la création contemporaine. En 2017, le dispositif permettra d'accompagner 4 résidences d'artistes (d'une durée minimale de 6 semaines consécutives ou non) et de valoriser le patrimoine local.

Proposition d'attribution de la subvention du Département : 11 000 € pour les projets destinés à impulser et favoriser le développement culturel du Parc.

Budget prévisionnel de l'axe 2 : 194 850 € / Proposition d'attribution de la subvention du Département : 35 000 € (soit 18%)